

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 36

Séance du : 12 décembre 2023

Objet : Restauration du retable

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc JAVAUX (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Laurent CARDOT.

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

Le retable des fonts baptismaux « L'Ange Gardien » de l'église datant du XVIIIème siècle qui avait subi un dégât des eaux, nécessite une restauration, dont le coût a été évalué par le Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art (CRRCOA) à 23 355.00 € HT.

M. le Maire propose de valider le projet de restauration et le plan de financement ci-dessous (dont les crédits seront prévus au budget 2024) et de solliciter les différentes subventions :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
Financeurs	Montant sollicité	Pourcentage
Etat (DRAC)	11 677.50 €	50 %
Département	4 671.00 €	20 %
FINANCEMENTS PUBLICS	16 348.50 €	70 %
Fonds propres (collectivité)	7 006.50 €	30 %
COÛT	23 355.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de restauration susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 23 355.00 € HT et d'arrêter les modalités de financement,
- de solliciter l'aide de l'Etat et notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 11 677.50 € soit 50%,
- de solliciter l'aide du Département au titre des objets mobiliers classés à hauteur de 4 671.00 € soit 20%,

2023 056

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

Nombre de votants : 14

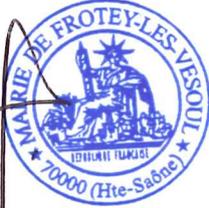
Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA